

La sécurité économique et environnementale levier de l'économie verte

Economic and environmental security as a tool for the green economy

Samir MAKHROUT, (Docteur en sciences économiques)

*Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Marrakech, Maroc.
Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc*

Amina AIT HBIBI, (Docteure en sciences économiques)

*Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Marrakech, Maroc.
Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc*

Adresse de correspondance :	Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales BP 2380, Daoudiate - Marrakech +212 (0) 5 24 30 30 32 +212 (0) 5 24 30 33 95 +212 (0) 5 24 30 32 65 contact.fsjes@uca.ac.ma
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	MAKHROUT, S., & AIT HBIBI, A. (2023). La sécurité économique et environnementale levier de l'économie verte. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(4-1), 98-114. https://doi.org/10.5281/zenodo.8197890
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

Received: June 22, 2023

Accepted: July 28, 2023

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 4, Issue 4-1 (2023)

La sécurité économique et environnementale levier de l'économie verte

Résumé

Dans un monde menacé par plusieurs risques d'insécurité (espionnage économique, chômage, exclusion, catastrophes naturelles, destruction de la biodiversité, pollution, migration climatique, etc...), et après les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis, plusieurs chercheurs tels que Pardini G (2009), Fontanel J (2010), Homer- Dixon, Thomas F (2010), David C, Schmitt O (2020), Dupeyrat P (2020) et Estève A (2020) ont élargi le champ d'études de la sécurité à d'autres questions telles que : la sécurité environnementale, économique ou bien humaine. Entre-temps, le terme "risque" a changé de sens au niveau international. Aujourd'hui, les risques concernent non seulement les enjeux militaires, mais aussi d'autres enjeux liés à l'avenir de notre planète telle que les risques environnementaux, humains ou économiques.

L'objectif de cet article est de répondre à une certaine question, notamment celles liées à la perception et à la définition des approches sécuritaires et à leurs origines, mais aussi l'émergence d'autres types de sécurités (économique, environnementale et humaine). Nous examinerons par la suite la contribution de l'environnement comme facteur clé de la sécurité environnementale et les changements climatiques et la sécurité.

Pour ce faire, nous avons adopté une démarche purement théorique afin d'illustrer le concept de sécurité et son élargissement à d'autres champs d'études, ensuite nous essaierons d'illustrer la relation entre l'émergence de l'économie verte et la sécurité économique et environnementale.

Mots clés : sécurité, sécurité environnementale, sécurité humaine, sécurité économique, économie verte

Classification JEL : K32, Q01, Q56

Type de l'article : Recherche théorique.

Abstract

Today, in a world threatened by various types of insecurity (economic spying, unemployment, exclusion, natural disasters, destruction of biodiversity, pollution, climate migration, etc.), and after the events of September 11, 2001 in the United States, many researchers such as Pardini G (2009), Fontanel J (2010), Homer- Dixon, Thomas F (2010), David C, Schmitt O (2020), Dupeyrat P (2020) and Estève A (2020) have broadened the scope of security studies to other questions such as environmental, economic and human safety. The concept of "risk" has meanwhile taken on a new meaning at international level. Today, risk concerns not only military issues, but also other issues linked to the future of our planet, such as environmental, human or economic risks.

This article is intended to clarify a number of questions, in particular those linked to the perception and definition of security approaches and their origins, as well as the emergence of other types of security (economic, environmental and human). We then examine the contribution of the environment as a key factor in environmental security, and climate change and security.

To do this, we adopted a theoretical approach in order to illustrate the concept of security and its extension to other fields of study. Subsequently, we will attempt to illustrate the relation between the emergence of the green economy and economic and environmental security.

Keywords: security, environmental security, human security, economic security, green economy.

JEL Classification: K32, Q01, Q56

Paper type: theoretical research.

1. Introduction

Maintes préoccupations amènent beaucoup d'inquiétude dans notre monde enchevêtré par les menaces d'insécurité, telles que la pauvreté et l'exclusion, les inégalités, le chômage, la propagation d'armes, les catastrophes naturelles, les dégâts de la biodiversité et l'écosystème naturel. Ces menaces, saisies sous forme de risques, inquiètent les chercheurs du fait de leurs impacts sur l'humanité et sur l'économie et l'environnement. De ce fait, « la problématique de la sécurité s'est élargie afin de toucher d'autres disciplines telles que : l'environnement, l'économie ou bien la sécurité humaine » (Tabeaud M, 2009).

Entre-temps, le concept de 'risque' a dorénavant, changé d'acception sur la scène internationale, faisant référence non seulement à des questions d'ordre militaire, mais aussi d'autres questions autour de l'avenir de la planète. En effet, « le risque concerne aussi bien la dignité, la liberté et le respect de la vie privée que l'équité, la sécurité ou bien l'intégrité et l'unité de l'espèce humaine » (Kermish C, 2011).

Actuellement, le problème de la sécurité touche le secteur de "la défense" et prend en considération aussi les aspects économiques, humains, sociétaux et environnementaux. Autrement dit, il prend en compte les questions liées aux conflits économique- militaires et environnementaux. Pour le PNUD (1997), « la sécurité internationale est fondée sur le concept de développement humain durable ». En ce sens, il faut passer de la notion réduite de la sécurité nationale au concept global de sécurité humaine durable qui garantit "la sécurité économique", "la sécurité alimentaire", "la sécurité de la communauté", "la sécurité politique" et "la sécurité environnementale".

Faisant référence à (Pardini G, 2009), la sécurité économique est « *l'ensemble des actions mises en œuvre dans les domaines de compétences des acteurs publics et privés, afin de contribuer à l'accroissement des richesses* ». En ce qui concerne la sécurité humaine, Le Prestre (2005), affirme qu'elle est liée à la sécurité des actifs environnementaux ou encore la sécurité de l'humanité face aux problèmes naturels. Quant à la sécurité humaine, ce concept peut se définir comme étant la situation de protection des individus en se basant sur les droits de l'homme et le développement humain (Kaldor M, 2006).

Cet article a pour but de répondre à de nombreuses questions, surtout celles de la perception et de la définition de l'approche de sécurité, ainsi que l'historique de son apparition. On passera ensuite en revue l'apport de la création des emplois verts et son rapport avec la sécurité environnementale. C'est pour cela que nous procéderons comme suit, dans un premier temps, nous passerons en revue la littérature historique de la sécurité. Puis nous consacrons un deuxième point à l'étude de la sécurité environnementale ; à cet effet, nous mettrons l'accent sur le débat autour des liens existant entre la sécurité et l'environnement, puis nous analyserons l'environnement en tant que facteurs de la sécurité environnementale, ensuite, nous soulignerons la dualité (ressources naturelles-conflits), en insistant sur les différents travaux effectués pour retracer cette relation de causalité, enfin nous essaierons d'illustrer la relation économie verte et sécurité.

2. La sécurité, revue de littérature théorique

Les travaux réalisés par Machiavel (1469-1527), considérés aujourd'hui comme une source de la pensée des relations internationales est d'une importance appropriée pour dresser l'histoire du concept de sécurité. En effet, la pensée de Machiavel vient rompre avec les anciennes pensées « médiévales » marquées par l'adéquation entre « *Etat* », « *vertu et bonheur* ».

La conception de Machiavel était de préserver l'indépendance de l'État national, qui est au-delà du bien et du mal, contre tout type de menaces. À partir de cette réflexion, « *la conception de l'autonomie de l'État voit le jour, donnant les premières naissances du concept de sécurité pour*

laquelle l'homme peut vivre en sécurité à condition d'avoir un régime monarchique » (Colonna D-G, Frapet R, 1980).

Thomas Hobbes a adouci la radicalité de Machiavel ; il pense que c'est l'État souverain qui garantit la conduite à l'intérieur d'un territoire, évitant ainsi toute forme d'insécurité. Le concept développé par Hobbes appuie sur le rôle du souverain garant et protecteur de la société. Ainsi, il avance que la protection de la population figure parmi les rôles de l'État, et « *d'ailleurs la protection est le résultat de son efficacité* » (Berthelet P, 2014).

Hobbes a fait, par la suite, une distinction des deux modèles de la sécurité, qui sont soit intérieur, ou extérieur. La première facette fait référence aux risques qui résultent de l'intérieur, tandis que la deuxième « *fait référence aux risques extérieurs, c'est-à-dire qui proviennent de l'extérieur des frontières* » (Bredkamp H, 2003). Ainsi, le concept de sécurité devient plus 'pluraliste' à partir du 17^{ème} siècle et jusqu'au 19^{ème} siècle. En effet, à cette époque la sécurité est considérée comme un bien approprié, « *et pour instaurer un système de sécurité, il faudra installer un système de démocratie au sein de la nation* » (Porret M, Volipilhac C, 2002). Cette idée se base sur la démocratie comme système garant de la sécurité. Or, pendant la Révolution française, le vrai sens de la sécurité se développe, en se fondant particulièrement sur le respect des intérêts des États. En effet, dans le but de garantir la sécurité collective des individus, cette conception s'est matérialisée par la création de plusieurs organisations internationales (ONU, NATO), après les événements du 11 septembre 2001, les questions sécuritaires dominent encore la scène mondiale. Ces événements ont été une source enrichissante de réflexions et de débats autour de la sécurité caractérisée par la confiance et l'absence des risques ou menaces. En effet, cette notion constitue un élément essentiel du bien-être de l'humanité et un fondement indispensable de l'État de droit. C'est une liberté première et un privilège pour chaque nation. En ce sens, la sécurité aura pour objectif capital de garantir les droits et les intérêts des citoyens ; même si l'utilisation du terme sécurité, selon un très grand nombre de chercheurs, comporte implicitement une référence à une situation d'insécurité. Cette dernière peut être définie comme « *c'est un ensemble de dangers réels qui menacent une population, et perturbent les normes et les capacités de protection d'une société* » (Castel R, 2003).

3. Les origines du concept de sécurité

L'importance que revêt la conception de la sécurité nous amène à s'interroger sur la clarification de l'ambiguïté de son sens, ses contours et ses enjeux. En effet, la sécurité constitue la base de tout projet démocratique ; elle englobe des secteurs variés allant de la sécurité territoriale à la sécurité économique ou bien à la sécurité environnementale. Ce constat a soulevé un grand débat sur la notion de sécurité, ce dernier a introduit plusieurs thèmes à la scène économique, politique et humaine.

Nous soulevons dans cette introduction les phénomènes d'insécurité comme la propagation des armements, les différentes crises financières et économiques, les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre ; tous ces risques peuvent mettre en danger la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et la sécurité environnementale et humaine, facteurs clés du développement durable.

Dans cette perspective, nous nous proposons d'exposer et d'analyser les différents courants de pensée de la sécurité en comprenant ses extensions vers d'autres concepts tels que la sécurité environnementale, la sécurité économique ou bien la sécurité humaine.

La demande croissante de sécurité est sûrement alimentée, après les événements du 11 septembre 2001, par les risques de dommages de grande ampleur dus aux actes de terrorisme et la menace d'armes. Cet incident a amené la communauté internationale et les chercheurs à s'interroger sur le concept de la sécurité. Par conséquent, il amène à réfléchir vigoureusement sur les mutations que traverse la scène mondiale. En fait, la sécurité ne devient pas si facile à étudier, vu les changements

et les transformations de la notion de l'État et de souveraineté ; car ces changements sont soutenus profondément par la prolifération de la mondialisation.

3.1. Essai de définition de la sécurité

La « sécurité » découle du mot latin « *securitas* » qui représentait l'état d'âme d'un individu. En d'autres termes, la sécurité est un état dans lequel on n'a rien à craindre ; c'est un état de paix et de bien-être, marqué par l'absence de menaces. En effet, Marcel Belleau (2002) soutient, dans un article intitulé : « *le défi de la sécurité publique après le 11 septembre 2001* », que la sécurité publique est « *l'ensemble des mesures qui sont prises et des services qui sont mis à contribution par un État pour assurer la sécurité de ses citoyens et remise de l'ordre public* ». Il avance aussi qu'elle est l'ensemble de règles et de services mis en œuvre par le gouvernement pour défendre la sécurité des biens et des personnes.

En outre, la sécurité, selon le Petit Robert, « *est un état d'esprit caractérisé par la confiance et l'absence de danger* ». Ainsi, on peut comprendre de cette définition que la sécurité est inhérente à la confiance qui suppose l'absence de danger.

Neack (2007) pense, de sa part, que « *la sécurité est une valeur qui permet de mesurer l'absence de menaces pesant sur les valeurs acquises* ». Giacomo Luciani (1989) Quant à lui: « *La sécurité nationale, c'est la capacité de résistance à toute agression étrangère* ». Enfin, Charles-P-D (2000) précise que la sécurité se définit par « *l'absence de menaces militaires et non militaires qui peuvent remettre en question les valeurs centrales que veut promouvoir une personne ou une communauté, et qui entraînent un risque d'utilisation de la force* ».

Dans une première analyse, on peut préciser que la sécurité, dans les premières définitions, revient à vivre dans un environnement favorisant le bien-être et la satisfaction des besoins fondamentaux, si on se réfère aux travaux d'Abraham Maslow concernant la théorie des besoins de l'Homme. Maslow, lui, détermine une hiérarchie des besoins dans laquelle les besoins de protection et de sécurité viennent après la satisfaction des besoins physiologiques de base.

Cependant, Giacomo rejoint, par sa définition, la vision dans laquelle l'objectif ultime de l'État est la recherche de la force à travers l'intérêt national. Ensuite, la définition de Wolfers est pertinente dans la mesure où son concept est assez ambigu si l'on ne peut pas répondre à deux questionnements. Premièrement, la sécurité de qui ? Et deuxièmement la sécurité par quelles valeurs et par rapport à quelles menaces ? La première interrogation touche l'objectif de la sécurité (État, citoyen, etc...). Quant à la deuxième interrogation, elle touche les domaines de l'économie, l'environnement et la société.

Pendant les années 80 et 90, les définitions de la sécurité ont provoqué plusieurs débats et réactions. En fait, l'élaboration de la sécurité s'est développée dans le cadre de la remise en cause des approches militaires de la sécurité. De cela, on peut dire que le concept de sécurité englobe l'ensemble des règles permettant d'anticiper, de réduire ou résoudre des menaces d'ordres militaires ou non militaires susceptibles de mener à une guerre ou un conflit.

Après avoir exposé les définitions du concept de la sécurité, nous explorons par la suite les repères historiques d'apparition de la sécurité.

3.2. Les repères historiques de la sécurité

La distinction entre la « sécurité » qui renvoie à un sentiment subjectif et à la « sûreté » qui renvoie à une réalité objective a pris une ampleur particulière durant le XVIIe siècle ; ce qui a participé à la libéralisation des deux concepts du mécanisme fusionnel (*securitas*) dans lequel ils étaient engagés depuis le XIIIe siècle. Ainsi, la sécurité a débuté, au cours de la seconde moitié du XVIe siècle, à renvoyer, au moyen de protection, à un objet qui rassure contre un risque ou un danger. Ensuite et au cours de la seconde moitié du XVIIe et le début du XVIIIe siècle, les premières définitions de la sécurité apparaissent comme étant un objectif commun aux individus, groupes et États.

Si on remonte dans l'histoire, Adam Smith est le principal auteur à avoir plaidé pour le décentrement du concept de la sécurité (Buzan T, 2003). De ce fait, l'État doit garantir la sécurité pour l'ensemble des individus pour qu'elle exerce son pouvoir et ses fonctions ; et par conséquent, elle « garantira la sécurité de son territoire. Par la suite, et dans les années 1945, ce fut l'émergence réelle de la notion de la sécurité nationale ».

3.3. L'apport de l'école de Copenhague à l'élargissement de la sécurité

L'école de Copenhague a souligné une attention particulière à trois idées pour élargir la pensée de la sécurité : celle du renforcement du concept de sécurité, « celle de « la sécurisation » qui se base sur l'établissement intersubjective d'une menace existentielle dont la gravité est suffisante pour déclencher un effet substantiel » (Buzan T, Waever O, Wilde J, 1998), et enfin « la sécurité sociétale ». Dans cette perspective, Buzan propose deux approches innovatrices du concept de la sécurité : une généraliste et l'autre globale.

Selon l'approche généraliste, la situation sécuritaire de l'État est liée à sa position géographique. Dans cette perspective, le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat (GIEC) a inséré dans son quatrième rapport une classification régionale des risques climatiques qui s'introduisent dans cette approche. D'autre part, l'approche globale prend en considération les dimensions non-militaires qui élargissent surtout les secteurs et menacent de la sécurité. En effet, l'analyse fournie par Buzan ne s'arrête pas seulement à cette distinction qui justifie l'accroissement des domaines affectés par la sécurité, mais il théorise son approche en cinq domaines sécuritaires :

D'abord, la sécurité militaire et ses caractéristiques offensives et défensives pour la paix des États satisfont leurs intérêts nationaux et régionaux. Ensuite, la sécurité politique assure la stabilité des institutions politiques, afin d'assurer la légitimité du gouvernement et du régime politique. Puis, la sécurité économique qui favorise le fonctionnement durable de l'accès aux ressources qui garantissent la satisfaction du bien-être de la population. Après, la sécurité environnementale protège la biosphère et l'environnement. Enfin, la sécurité sociétale qui maintient durablement « les relations sociales, la culture et les pratiques traditionnelles » (La Branche S, 2010). Ce renforcement logique du concept est la conséquence de l'apparition de nouvelles menaces, mettant en question les anciennes approches axées sur la conception de l'État et la défense.

Nous analyserons fondamentalement par la suite la sécurité humaine et la sécurité économique afin d'arriver à l'analyse de la sécurité environnementale comme un résultat d'atteinte des objectifs de l'économie verte.

Effectivement, la sécurité humaine donne une nouvelle vision sur les menaces qui pèsent sur les êtres humains et sur la manière de les résoudre. Autrement dit, la sécurité humaine ne traite pas simplement le thème de la sécurité nationale, mais elle se base plutôt sur une approche globale de l'insécurité. Cette dernière est vue comme étant l'ensemble des menaces politiques, économiques, sociales, environnementales et culturelles.

4. La sécurité humaine

Les Etats-Nations ont commencé, après la fin de la guerre froide, à remettre en cause la conception classique de la sécurité fondée sur la notion des États, quand ils se sont rendus compte de l'importance d'appréhender le problème de l'insécurité au niveau des individus. De ce fait, les États-nations ont graduellement attiré l'attention sur la nécessité de développer le concept de la sécurité, en considérant la fin de la bipolarité mondiale. C'est dans ce cadre que le concept de sécurité humaine est apparu donnant une meilleure synchronisation entre les pays des Nord/Sud.

Pour la première fois en 1994, le terme de "sécurité humaine" a été officiellement utilisé, avec l'apparition du rapport du PNUD, intitulé « le développement humain », dans lequel le PNUD requérait la transition de la sécurité militaire à la sécurité humaine. En fait, la sécurité humaine abandonne l'approche classique centrée sur le pilier militaire, afin de lui substituer celle du

« développement durable » et de « l'intervention humanitaire ». Dans ce sens, la sécurité humaine n'a pour but ni la sécurité de l'État, ni de la communauté, mais de l'être humain. Ce concept se base essentiellement sur les principes de libération de l'individu, et de justice sociale. On peut le distinguer comme un bien public, répondant au besoin stratégique qui favorise ainsi un développement humain durable.

Cette démarche nous amène à chercher les différentes approches de définitions de la sécurité humaine et les fondements théoriques de son apparition.

4.1. Définitions

« La sécurité humaine » peut se définir en se référant à deux rapports, premièrement, celui de la Commission Internationale de l'Intervention et de la Souveraineté des États, pour lequel « *la sécurité humaine signifie la sécurité des gens, leur sûreté physique, leur bien-être économique et social, en se basant sur le respect de leur dignité et de leurs mérites en tant qu'êtres humains, et enfin, la protection de leurs droits et de leurs libertés fondamentales* » (PNUD, 2009). Deuxièmement, celui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui détermine la sécurité humaine comme étant « *la libéralisation des êtres humains de menaces intenses, importantes et persistantes auxquelles leur vie et leur liberté sont exposées* ».

On peut distinguer, à partir de ces définitions, que, premièrement, le concept de sécurité humaine est centré sur l'être humain, et il est complémentaire et indépendant de celui de la sécurité nationale. Dans un second lieu, la sécurité humaine met davantage l'accent sur l'aptitude des individus à éviter certaines menaces et risques qui pèsent sur leur vie.

Définir le concept de sécurité humaine n'est pas facile, étant donné qu'il est ambigu et fait référence à un élargissement de la sécurité classique. De ce fait, il est axé sur les personnes, et « concerne non seulement les menaces violentes et classiques comme les guerres, mais il englobe aussi des menaces comme la santé, la pauvreté et l'environnement » (Organisation Internationale de la Francophonie, 2006).

4.2. L'émergence du concept

La scène internationale a été marquée, après la fin de la guerre froide, par le dépassement de la notion traditionnelle de l'Etat-Nation, et le passage à une autre conception de l'approche de la sécurité, en touchant les besoins des individus. Elle est la nouvelle philosophie de la sécurité humaine. En effet, et « depuis la publication du rapport du PNUD de 1994, on ne cesse pas de parler de ce concept. En fait, c'est une nouvelle philosophie qui centre les questions sécuritaires non plus sur les États, mais sur les individus » (Ernest-Marie M, 2007).

Aussi, la conception traditionnelle de la sécurité, au début des années 1990, a été associée au développement humain, car les risques sécuritaires renvoient aussi bien à des menaces militaires qu'à des domaines nouveaux tels que la pauvreté, ou la précarité. En outre, les menaces sécuritaires peuvent être externes ou internes, dans le cas où le sous-développement amène à des manques importants chez les populations. Au milieu des années 1990, la communauté internationale a débuté à se rendre compte de l'obligation d'appréhender le problème de l'insécurité au niveau des individus. Un consentement s'est dégagé sur l'exigence d'élargir le concept de sécurité en prenant en compte le volet humain. À cette époque, la protection des personnes, qui avait été au cœur de la doctrine de la sécurité, fut trop souvent négligée au profit de l'État.

La conception classique de sécurité fut réfutée par l'essor d'un nouveau concept de la sécurité humaine. La nouvelle conception de la sécurité humaine recommande un retour au libéralisme du siècle des Lumières. En fait, les principes essentiels de la sécurité humaine se réfèrent aux réflexions théoriques de Montesquieu et Rousseau. Au sens de Montesquieu, « la sécurité humaine devra mettre l'accent sur les libertés et les droits des personnes ».

Certes, la sécurité n'est plus associée à la protection de l'État, mais elle est partie d'un état d'être, garantissant ainsi la satisfaction de leur béatitude sociale et économique, et le respect de leurs

valeurs humaines. En effet, la sécurité humaine peut être envisagée comme « un bien public répondant aux besoins stratégiques pour favoriser un développement humain durable » (Ravelona R, 2006).

Après la publication du rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement de 1994, la sécurité humaine touchera principalement six éléments divergents : la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité de l'environnement et la sécurité personnelle. Mais face à la réorientation et les nouveaux défis du 21^{ème} siècle, le PNUD a été appelé à changer et à réévaluer la définition antérieure de la sécurité humaine, énoncée en 1994, en mettant l'accent sur l'évolution des stratégies de protection des conflits, raisons principales d'insécurité humaine, prévoyant ainsi une priorité à la réduction de la précarité.

Donc, après avoir esquissé les origines et les définitions de la sécurité humaine, quelles sont les sources de cette typologie de sécurité ?

4.3. Les sources de la sécurité humaine

Au cours de ces dernières années, le problème de la sécurité humaine a fait l'objet de plusieurs débats tant sur sa définition que sur les moyens de son application. De ce fait, quoique celle-ci suscite l'intérêt des chercheurs dans le monde, elle stimule certaines interrogations particulièrement sur ses sources théoriques dans la littérature moderne. Et afin de bien appréhender les approches théoriques du concept, il convient d'identifier la question de ses approches. Pour ce faire, nous aborderons les cinq approches théoriques de sa conceptualisation :

La première approche remonte aux travaux de Johan Galtung (Galtung J, 1996) et ses célèbres recherches sur "la paix" entre les années 1960 et 1970. De ce fait, sa vision se base sur l'analyse de la "paix" en optant pour une approche positive. En effet, Galtung relie celle-ci à la recherche d'une société où la justice sociale règne, de manière à ce que les relations entre les groupes se déterminent par la collaboration et le manque de menaces et de violences.

La deuxième approche quant à elle, elle remonte aux années 1972, où John Burton étalait sa vision de la sécurité en se basant sur les notions de « *paix, la justice et le bien-être* » (Burton J, 1972). La réflexion de Burton (1972), relate aussi que les conflits sont soulevés par l'insuffisance des besoins humains individuels. Effectivement, ces menaces d'ordre non militaire peuvent mettre en danger le bonheur des populations, ainsi que leur sécurité. En ce sens, la sécurité humaine devra atteindre à la fois ou partiellement la paix, la justice et le bien-être de la collectivité.

De l'approche libérale Américaine résulte la troisième approche, représentée par les travaux de Lester Brown et Richard Ulman durant les années 1970. Ces derniers ont tenté de redéfinir la conception de la sécurité en fonction de tous les risques mettant la vie des habitants d'un État en péril. Cette approche s'objecte aux approches classiques de la sécurité administrées seulement par les dimensions militaires. Pourtant, les risques non-militaires peuvent être des sources de dérèglement du bien-être des individus et de là, mettre en danger leur sécurité. En effet, ce courant de pensée encourage la protection des êtres humains, l'apologie des libertés et la minimisation des interventions étatiques considérées comme obstacles à la liberté (Brown L, 1977) & (Ulman R, 1983).

Des écoles critiques de la sécurité suscitent la quatrième approche, puisque la véritable sécurité serait touchée par la pleine délivrance des êtres humains au détriment et à l'encontre des États. Selon cette approche, l'objectif visé par la sécurité doit être l'individu et non pas l'État.

Pour la cinquième approche (Rioux J-F, 2002), « les constructivistes » déterminent la sécurité humaine comme une reconstruction des normes et une transmutation des comportements au sein du système international. Ce changement entraîne une évolution des rôles des acteurs publiques afin de favoriser et d'institutionnaliser des interventions humanitaires défiant les notions d'intérêt de puissance et de souveraineté.

Par conséquent, après avoir présenté une vue d'ensemble sur les approches historiques de la conceptualisation de la sécurité humaine, nous aborderons, par la suite, l'avenir de la sécurité

humaine sur la scène internationale.

4.4. L'avenir de la sécurité humaine

La question de la sécurité humaine s'impose incontestablement aujourd'hui comme un nouveau pilier nécessaire à la gouvernance internationale, tout en considérant la satisfaction des besoins des êtres humains. En effet, son apparition est liée aux évolutions de la perception des nouvelles menaces dans la scène internationale.

De ce fait, la sécurité humaine donne une nouvelle vision sur les menaces qui pèsent sur les êtres humains et sur la manière de les résoudre. Elle n'exprime pas simplement la sécurité nationale ou étatique, mais elle part plutôt d'une définition de l'insécurité comme « *l'ensemble des menaces politiques, économiques, sociales environnementales et culturelles que confrontent les individus dans leur vie quotidienne* » (Rioux J-F, 2002). À noter que la sécurité humaine, ne conteste pas la sécurité nationale, mais elle considère que l'État est un procédé garantissant la sécurité de la population.

À cet égard, la sécurité humaine et celle de l'État se complètent l'une l'autre, ensuite, la promotion de la sécurité humaine se base sur la reconnaissance des droits des individus à un État démocratique et efficace, qui protège les valeurs de la population, la légitimité et enfin la sécurité des États. En ce sens, la sécurité humaine se focalise au-delà des frontières de l'État et au-delà de celle des citoyens, dans le but d'inculquer les valeurs de paix et de la sécurité internationale.

Ainsi, la vision de la sécurité humaine part de la logique que la sécurité ne peut être atteinte par un seul État, mais au contraire, la sécurité d'un État dépend de celle des autres États. De ce fait, il y a une interdépendance entre États concernant la sécurité.

En outre, la sécurité humaine afflue vers le développement humain suivant un double objectif : libérer les individus de "la peur" et du "besoin", cela signifie que la liberté d'action peut être tant encombrée par une peur ou un besoin. De ce fait, les membres de la société les plus démunis et les plus vulnérables sont encerclés par la pauvreté et l'insécurité.

Or, instaurer des mesures qui favorisent le développement humain, encourager la création d'emplois stables et durables, ouvrir sur les services sociaux et la promotion de l'éducation et prévoir des mesures de promotion de la sécurité humaine assurent la protection contre les risques d'insécurité. Finalement, « *l'absence de ces mesures constituera un obstacle à l'atteinte des objectifs du développement humain* » (Axworthy L, 1999).

Il est vrai que la sécurité humaine est une occasion propice et une perspective nouvelle afin d'atteindre les objectifs de développement, cependant, elle rend les individus moins vulnérables en prévenant leurs conditions qui les rendent dans une situation où la sécurité est gravement menacée et où les populations sont déplacées de leur pays. De ce fait, les stratégies en faveur de la sécurité humaine doivent s'attaquer aux causes de l'insécurité, en faveur de la promotion de la paix et du développement durable.

C'est pourquoi deux méthodes sont essentielles afin de développer la sécurité humaine ; d'une part, la consolidation des normes juridiques afin de concevoir un arsenal juridique en faveur de la protection des individus. D'autre part, traiter en urgence le trafic des armes, l'exploitation de la main-d'œuvre infantile et anticiper contre les conflits armés.

En définitive, il n'est pas certain que le succès de la sécurité humaine coïncide avec une protestation contre les conceptions classiques de la sécurité, mais plutôt un élargissement vers d'autres conceptions, notamment « *la sécurité économique* » ou « *environnementale* ». Cette démarche nous amène à s'interroger sur les contours du concept de la sécurité économique.

5. La sécurité économique

Aujourd'hui, nous vivons dans une ère où l'activité économique est en forte expansion marquée par la libéralisation croissante des échanges et de la circulation des biens et services, des capitaux

et l'internationalisation du monde des affaires. Cette expansion cause effectivement des sentiments d'insécurité et des menaces, provoquant ainsi un accroissement des budgets alloués aux secteurs de la sécurité économique. Alors, la sécurité ne se réduit pas au seul domaine de la défense des États, mais elle fait appel aussi à des considérations économiques.

Aujourd'hui la croissance économique, déterminée et maintenue par la mondialisation, a en effet, conduit à des crises considérables développant ainsi « *les problèmes de la pauvreté et l'exclusion dans un système favorisant l'essor des forces dominantes* » (Fontanel J, 2010). En plus, les mutations dans l'aspect économique international viennent créer « *des situations propices aux conflits et aux désordres* » (Christian D, 1992). En fait, aujourd'hui, l'économie est une arme à double tranchant, d'une part, elle est vue comme un facteur favorisant les conflits et les guerres ; et d'autre part, un moyen de paix et de sécurité si elle peut satisfaire les besoins de l'Homme.

Dans ce cadre, les interférences entre l'économie et la sécurité sont complexes et nous amènent à nous interroger sur les liens entre les deux concepts.

5.1. Essai de définitions

Il existe plusieurs définitions de la sécurité économique, nous essayons de présenter certaines d'entre elles.

La sécurité économique est, selon le Comité International de la Croix Rouge (CICR 2013), « *la capacité d'une personne, d'un ménage ou d'une communauté à pouvoir durablement et dignement à ses besoins essentiels* ». Ces derniers peuvent changer en fonction des besoins physiologiques, de l'environnement et des normes culturelles en vigueur.

Une autre définition pertinente de la sécurité économique, cette dernière regroupe « *l'ensemble des actions mises en œuvre dans les domaines de compétence des acteurs publics et privés, afin de contribuer à l'accroissement des richesses* » (Pardini G, 2009) permettant un meilleur bien-être de la population. En effet, le concept de sécurité économique est lié à un autre concept celui de l'intelligence économique, qui reviendrait à appliquer « *une politique et des outils de sécurité économique dans le cadre des gestions de souveraineté de l'État* » (Daguzan J-F et al, 2004). L'intelligence économique a pour fonction de conforter le développement économique des États et donc de réformer le potentiel de sécurité de ces pays face aux menaces extérieures.

5.2. L'économie de la sécurité

L'économie de la sécurité est, selon l'OCDE (2004), un concept qui tente de « *décrire le kaléidoscope des activités dont l'objet est de prévenir ou d'atténuer le risque d'atteintes délibérées à la vie et aux biens* ». Dans son sens le plus large, il peut contenir « *la défense et le contre-espionnage, les forces de police, les polices privées, le gardiennage armé et les fournisseurs de technologies de sécurité ; dans un sens plus étroit, il peut se limiter aux dépenses privées de sécurité des personnes et des entreprises* ».

Certainement, l'économie de la sécurité peut être définie, selon (Fontanel, 2012), comme l'ensemble des risques relatifs au fonctionnement de la vie économique et sociale. En ce sens, l'économie de la sécurité est l'ensemble des activités de prévention, de prise en charge et de diminution de l'insécurité de la sphère économique. Ainsi, les conflits se sont déplacés des conflits armés aux conflits économiques.

Selon ce contexte, l'économie verte fait partie de la solution de cette problématique en étant à la fois des objectifs pour la sécurité économique, la sécurité sociale et la sécurité environnementale.

6. La sécurité environnementale

La sécurité environnementale peut se définir comme étant « *la protection de l'intégrité de l'environnement, pour préserver les ressources naturelles pour les générations futures* » (Serfati C, 2009).

Marquée par l'apparition de nouvelles menaces et risques, la sécurité environnementale a vu le jour dans un cadre international admettant ainsi de reconsidérer la doctrine de la sécurité. Cette apparition a été précisée par la situation environnementale néfaste et inquiétante des pays en voie de développement suite à l'apparition de nouvelles formes de risques (migration climatique, guerre civile, virus, sécheresses, incendies, disparition d'espèces animales, pandémies, etc...). Ces risques ont provoqué une nouvelle approche de la sécurité, s'éloignant ainsi de l'approche classique "militaire" focalisée sur l'État régulateur, et dépassant aussi la conception Westphalienne de la sécurité, où « *la sécurité est en relation avec la survie d'un État* » (Macleod A, 2004).

Justement, aujourd'hui, la problématique de la sécurité environnementale suscite beaucoup de débats et de réflexions, suite à la détérioration de la situation de l'environnement d'une part, et d'autre part, aux compétitions déployées des États afin de parvenir aux ressources naturelles.

Actuellement, le concept de la sécurité, après avoir évolué au fil du temps. Admettons désormais que les facteurs environnementaux ont une influence sur les niveaux de sécurité. Quoique les provenances de l'insécurité soient souvent complexes, le ravage des ressources naturelles, et les détériorations des écosystèmes sont bien des sources de conflits et de guerres. Ces risques liés à l'environnement peuvent menacer la stabilité des populations, et augmenter les inégalités économiques et sociales.

Le concept de sécurité environnementale fait, de nos jours, l'objet d'une évolution importante dans la littérature ; il garantit un champ très large de conséquences environnementales.

Donc en quoi consiste la sécurité environnementale ? Et comment peut-on expliquer son apparition ?

Recouvrant de multiples acceptions, la sécurité environnementale est une notion qui peut désigner « *la sécurité de l'environnement, la sécurité des individus face aux problèmes naturels, ou encore la sécurité des États et du système international* » (Serfati C, 2009).

6.1. L'émergence du concept

Au cours des années 80, le débat réel des relations existantes entre "la sécurité" et "l'environnement" a connu ses moments forts. En effet, c'est avec la publication du rapport Brundtland 1987, que la littérature sur la sécurité environnementale commence à se développer dans le monde.

Véritablement, le rapport rappelle la communauté internationale des conséquences funestes de l'impact des systèmes de production sur l'humanité et sur l'environnement. De ce fait, la dévastation environnementale présente un nouveau risque à la stabilité internationale. Il n'en fallait pas plus, pour savoir que ces dégradations provoqueraient de futurs conflits. Après cette époque, le débat s'est ouvert sur les liens susceptibles de la dégradation de l'environnement et la sécurité.

6.2. L'environnement facteur clé de la sécurité environnementale

L'environnement est une construction sociale, selon Serfati (2009), il s'attache au milieu de vie des individus et il repose sur une série de "transcodages". Cela veut dire que « *l'environnement constitue un devoir pour les États afin de protéger et d'améliorer le bien-être des populations* ». Effectivement, l'environnement est observé comme « *une variable dépendante de la sécurité environnementale* » (Frédéric M, 1993).

Du coup, la sécurité de l'environnement admettra trois éléments, à savoir : d'abord, l'exploitation durable des ressources renouvelables et non renouvelables, puis la protection des éléments (air, eau, sol) et enfin la réduction des dangers liés aux activités industrielles.

Selon les études de Homer-Dixon (1989), contrairement à l'environnement qui est considéré comme une variable indépendante, la sécurité de l'État, est une variable dépendante. De ce fait, la sécurité environnementale prend alors le sens de composante de l'environnement de la sécurité.

6.3. Les changements climatiques et la sécurité

Sérieusement, le monde se préoccupe du problème du réchauffement planétaire perçu comme une menace. En effet, « *les menaces écologiques contre la sécurité commencent à apparaître, causées principalement par une accumulation de gaz carbonique* (CMED, 1989) », et provoquant ainsi un dérèglement généralisé de l'équilibre écologique de la biosphère. La communauté internationale a pris dernièrement conscience des liens entre énergies, climat et développement et de la nécessité de traiter ces trois questions ensemble.

Certainement, si rien n'est fait pour opprimer les changements climatiques, ils pourraient compromettre la sécurité mondiale en exerçant des effets négatifs d'une façon indirecte sur la sécurité. Ainsi, comme l'a souligné la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (1989), « *les changements climatiques sont susceptibles de provoquer un dérèglement généralisé de l'équilibre écologique de la biosphère* ». Ces transformations peuvent amplifier les risques sanitaires pour les populations à faibles revenus, particulièrement dans les régions tropicales. Par ailleurs, ces changements climatiques impactent la santé de cette population d'une façon directe ou indirecte, ce qui donne suite à des maladies chroniques, ainsi qu'une régression de la qualité de l'eau et de l'air et de la disponibilité des denrées alimentaires.

Par conséquent, des vagues de migrations contraintes sont produites à cause de ces changements, et de là, des rivalités déplacées. Selon la Banque Mondiale (2018), « *le nombre de réfugiés climatiques pourrait pousser plus de 140 millions de personnes à migrer d'ici 2050, et le nombre de migrants climatiques pourrait être réduit à 100 millions de personnes* » si, bien sûr, la communauté internationale intensifie ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre. De plus, l'aggravation des nombres de catastrophes naturelles peut provoquer des dégâts énormes qui approfondissent l'efficacité des aides financières au développement, ce qui pourrait pousser de nombreuses communautés à expatrier et générer des mouvements de masse de réfugiés, ce qui pourrait engendrer des conflits armés pour l'accès aux ressources naturelles.

6.4. Les ressources naturelles et les conflits

Les inquiétudes d'une planète surpeuplée et stressante en ressources, conduisant à des formes de conflits, ne datent d'aujourd'hui, mais elles remontent aux années 1950. De nombreuses recherches ont été consacrées à l'étude des liens entre dévastation environnementale et apparition de conflits. Cela peut être causé par la rareté des ressources environnementales.

Dans cette perspective, les ressources naturelles peuvent être des moyens de subsistance et de conflits quand elles sont mal distribuées. Elles contribuent à des formes de conflits et de tensions qui peuvent s'intensifier lorsque la croissance démographique et la dégradation de l'environnement subsistent dans les pays.

Les ressources naturelles peuvent, véritablement, être classées à la base des causes des sources de conflits. En effet, selon les statistiques du Programme des Nations Unies pour l'Environnement 2017, « *au cours des 60 dernières années, au moins 40% des conflits interétatiques ont un lien avec les ressources naturelles, et que ce lien double le risque de reprise des conflits. Depuis les années 1990, au moins 18 conflits violents ont été causés par l'exploitation des ressources naturelles* ».

Ainsi, les théories "Malthusiennes" ou "néo-Malthusiennes" impactent la littérature sur la dégradation environnementale et sa relation avec l'insécurité. Dans ce sens, Malthus, publia en 1798 son livre sur le lien entre la surpopulation et les désordres sociaux, donnant ainsi naissance à la conceptualisation du contrôle de la population par l'État. Cette vision est partagée par (Kaplan, 1994) qui a dressé les liens de causalité entre l'émergence de la disette des ressources, la surpopulation, les crimes, les maladies, l'épuisement des ressources et la destruction du tissu social, fragilisant ainsi, les gouvernements du tiers monde, et créant un état de guerre permanent entre les États.

Le débat entre croissances démographiques, carence des ressources et prospérité, selon Homer Dixon (2010) remonte à ‘‘Confucius’’ et ‘‘Platon’’. En effet, la pénurie environnementale liée aux ressources renouvelables peut déclencher un déséquilibre à l’accès à ces ressources. Et ce déséquilibre peut avoir trois sources principales :

D’abord, la dégradation des milieux naturels (eau, sols, terres, etc...), c’est la régression de la qualité et de la quantité de ces actifs à cause de l’activité humaine ;

Ensuite, la surpopulation qui est une source d’atteinte à l’accès aux ressources naturelles, du fait que le nombre de la population dépasse la capacité de charge de son habitat, à savoir sa capacité à fournir les ressources nécessaires pour garantir sa continuité ;

Enfin, le partage irrégulier des ressources qui peut être une raison directe de conflits entre États du fait du caractère inéquitable à l’accès aux ressources naturelles.

Les pénuries environnementales, comme l’avance l’hypothèse de Homer Dixon, sont évoquées sous forme de réduction de la quantité des ressources renouvelables. Elles ont une influence sociale qui peut avoir des impacts sur la sécurité. Cette idée montre les conflits comme étant le débouché inéluctable d’une concurrence autour des ressources introuvables mais nécessaires à la sécurisation des moyens d’existence. Aussi, les changements environnementaux, peuvent contribuer à des situations de conflits. (Homer D, 1998).

Après avoir traité les rapports susceptibles d’exister entre les ressources naturelles et les conflits, on exposera par la suite les relations entre les changements climatiques et la sécurité. De ce fait, les questions environnementales, telles que le changement climatique, la dégradation de l’environnement ou les catastrophes naturelles, font aujourd’hui l’objet d’hypothèse comme des sujets déclencheurs de conflits ou comme des menaces à la sécurité.

7. L’économie verte, facteur de sécurité

Au sens du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE, 2011), l’économie verte équivaldrait à « *une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l’équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources* ». En effet, l’économie verte est liée au concept de la sécurité, puisque la non-pratique du développement continue à générer plusieurs problèmes sociaux et environnementaux interreliés (guerres économiques, pollutions, pauvreté, malnutrition, etc...) depuis la réunion des pays à Rio ; mais, « *l’opérationnalisation des objectifs du développement durable en tant que nouveau principe directeur destiné à guider la croissance* » (Flam, 2011), s’est toutefois heurtée à de nombreux obstacles plus complexes associés à une même raison : le caractère inadapté des modèles de développement en regard des objectifs du développement durable (PNUE, 2011).

La démarche, sur laquelle est bâtie l’économie verte, pourrait bien être la solution de plusieurs complications. L’économie verte, en tant qu’approche intégratrice, répond à de « *nombreux défis contemporains, dont la pauvreté, la pénurie d’emplois et les difficultés économiques résultant de l’effondrement des marchés financiers, aussi bien les problèmes liés à l’eau et la problématique du réchauffement climatique* » (Lucie V, 2011). De ce fait, sa réussite se base sur un cercle vertueux, où l’innovation engendre la croissance verte, source de création d’emplois riches en nouvelles compétences, ce qui influence positivement la sécurité environnementale et économique.

Décidément, la transition vers le modèle de développement se reposant sur l’économie verte pourrait participer à la création d’emplois verts et inclusifs, ce qui donne une meilleure gestion des écosystèmes naturels. Aussi, l’économie verte, visant l’adoption de plusieurs politiques et stratégies vertes et favorisant la conservation et le renforcement du capital naturel, envisage une meilleure gestion des ressources naturelles. Cette meilleure gestion « *permettrait aussi d’accroître les revenus des ménages, ainsi la garantie d’atteinte du bien-être social* » (Banque Africain de Développement, 2012).

Tout de même, un autre élément important qui retrace l'impact de l'économie verte sur la sécurité économique est celui de l'intelligence économique qui peut être déterminée comme « *l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement et de distribution en vue de son exploitation de l'information utile aux acteurs économiques* » (Martre H, 1994).

Certainement, l'utilité de l'intelligence économique est de prévenir, analyser et manager « *les risques et les opportunités afin de faire face aux phénomènes d'insécurité économiques* » (Bouchete M, 2007). L'objectif est d'assurer que tous les acteurs économiques puissent avoir des systèmes d'information adéquats dans le but de soutenir les politiques d'une entreprise contre les menaces et risques économiques. Aussi, il faut souligner un concept très important en traitant les questions de l'économie verte et la sécurité, celui de la paix environnementale. Au sens de Conca (2004), la paix environnementale désigne, un état dans lequel, il y a une absence de risques environnementaux. Cette définition tente d'installer une relation conceptuelle entre la sécurité et la paix environnementale qui est liée à la sécurité environnementale. Conca (2004) fait savoir que la nature de la relation entre la sécurité environnementale et la paix environnementale est la réflexion sur la coopération internationale ; cette dernière a pour rôle de déclencher des formes plus larges de paix, plutôt que de se demander comment la dégradation environnementale peut provoquer des formes de conflits.

8. Conclusion

Pour conclure, le concept de sécurité, multidimensionnel qui soit, est, selon la littérature actuelle, assez ambigu et demande beaucoup de réflexions. Ces différentes dimensions n'ont pas été, complètement, enchevêtrées depuis la fin de la guerre froide.

Nous avons exposé dans le contexte de ce chapitre, dans un premier temps, une revue de la littérature théorique du concept de la sécurité, dans laquelle on a remonté, dans l'histoire, aux travaux des chercheurs sur le concept en se basant sur la définition classique dirigée sur la protection des États contre tout type de menaces. Ainsi, nous avons vu l'apport de l'école de Copenhague à l'élargissement de la sécurité de ce fait, nous avons présenté les travaux de Buzan (2003) et les domaines affectés par la sécurité à savoir la sécurité économique, la sécurité humaine et la sécurité environnementale. Nous avons souligné également le rôle de la sécurité économique en tant que facteur de transition vers l'économie verte, en appuyant les différentes interactions entre l'économie et la sécurité. Une réflexion spécifique a été accordée à la sécurité environnementale en traitant l'environnement comme facteur- clé de cette dernière. Nous avons accentué pareillement la sécurité des emplois dans le cadre de l'économie verte dont la vocation est la création des emplois verts et décents qui est un moyen de lutte contre le chômage et les phénomènes de migration. À cet égard, l'économie verte offre la stabilité politique à travers la création des emplois. Nous avons également conceptualisé l'approche du travail décent en tant que travail productif issu des activités de l'économie verte qui respecte les exigences du travail digne et qui révere la sécurité des travailleurs ; finalement, nous avons présenté le travail décent comme un moyen de parvenir aux objectifs de l'économie verte.

Au cœur des approches de la sécurité environnementale, les problèmes liés à l'environnement sont véritablement perçus comme des menaces et des risques. Les pressions environnementales et la rareté des ressources seront les générateurs de futurs déséquilibres aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des États.

Grâce à cette réflexion, un débat s'est ouvert afin de savoir si l'environnement devrait être inséré parmi la sécurité nationale. Dans une certaine mesure, deux approches ont été amenées à partir de la littérature relative à la conceptualisation de la sécurité, d'une part, celle qui dresse un lien de causalité entre la détérioration de l'environnement et la déstabilisation au sein des États, et d'une autre part, celle qui tente de donner une liaison entre les conflits et entre le recours massif des États aux ressources naturelles.

Pour cette raison, aussi peut-on dire que l'émergence de l'économie verte peut offrir et déployer le niveau de la sécurité économique par la création de nouvelles filières vertes et emplois durables.

Références

- (1). Allen T, Seaton J (1999), « The media of conflict: war reporting and representations of ethnics violence », Zed Books, Page 81.
- (2). Axworthy L (1999), « La sécurité humaine : la sécurité des individus dans un monde en mutation », Politique Etrangère, Pages 333-342.
- (3). BAD (2012), « Promouvoir la croissance verte en Afrique », BAD, 22 Pages.
- (4). Banque Mondiale (2018), «Groundswell: se préparer aux migrations climatiques internes », Groupe de la Banque Mondiale, Pages 1-20.
- (5). Belleau M (2002), « Le défi de la sécurité publique après le 11 septembre », les Editions Fides, Page 289.
- (6). Berthelet P (2014), « Chaos international et sécurité globale : la sécurité en débats », Editions publibook, Page 73.
- (7). Bouchete M-H (2007), « Intelligence économique et gestion des risques », Pearson Education France, 241 Pages.
- (8). Bredekamp H (2003), « Stratégies visuelles de Thomas Hobbes : le Léviathan, archétype de l'État moderne, illustrations des œuvres et portraits », Les éditions de la MSH, Page 11.
- (9). Brown L (1977), « Redefining security », Worldwatch paper, N° 14, Wshington, World Watch Institute. Page 47.
- (10). Burton J (1972), « World Society », Cambridge University Press, 180 Pages.
- (11). Buzan T (2003), « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », Revue Internationale et Stratégique, 2003/4 N° 52, Pages 33-50.
- (12). Buzan T, Waever O, Wilde J (1998), « Security: a new frame work of analysis », Lynne Rienner Publishers, Page 32.
- (13). Castel R (2003), « L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ? », Paris, Ed du Seuil, 2003.
- (14). Célestin J (2021), « La politique de sécurité économique de l'État », *Constructif*, 58, 43-46. <https://doi.org/10.3917/const.058.0043>
- (15). Christian D (1992), « La sécurité économique internationale : entre l'utopie et le réalisme », Collection : les classiques des sciences sociales), 386 Pages.
- (16). Colonna D-G, Frapet R (1980), « L'art politique chez Machiavel : principes et méthodes », Texte remanié de thèse de 3^e cycle philosophie Amiens 1977, l'enseignement de Machiavel, ISBN : ISBN : 2-7116-0146-3, Page 175.
- (17). Comité International de la Croix Rouge (2013), « Sécurité économique », lien : <https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/icrc-001-0954.pdf>
- (18). Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1989), « Notre avenir à tous », lien : https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/nachhaltige_entwicklung/dokumente/bericht/our_common_futurebrundtlandreport1987.pdf.download.pdf/notre_avenir_a_tousrapportbrundtland1987.pdf
- (19). Daguzan J-F, Masson H (2004), « L'intelligence économique : Quelles perspectives ? », Editions L'Harmattan, 1 Février 2004, Page 190.
- (20). David C, Schmitt O (2020), « La guerre et la paix : Approches et enjeux de la sécurité et de la stratégie », Presses de Sciences Po, <https://doi.org/10.3917/scpo.david.2020.01>
- (21). Dupeyrat P (2020), « Sécurité économique et souverainetés industrielles », Presses Universitaires de France.

- (22). Ernest-Marie M (2007), « La sécurité humaine et la responsabilité de protéger : vers un ordre international plus humain ? », rapport publié dans le cadre d'un colloque le 27-30 octobre 2007, Université Catholique d'Afrique Centrale, Faculté de Philosophie, Yaoundé, Cameroun.
- (23). Estève A (2020), « De la sécurité environnementale à la prévention des risques: le changement climatique dans les politiques de défense aux États-Unis », Les Champs de Mars, (2), 27-48.
- (24). Fontanel J (2010), « Economie politique de la sécurité internationale », L'Harmattan. Page 40.
- (25). Fontanel J (2022), « Le réchauffement climatique et la sécurité internationale », (Doctoral dissertation, CEDSI, Faculté de Droit, Université Grenoble-Alpes).
- (26). Frédérick M (1993), « La sécurité environnementale: éléments de définition », Etudes Internationales, Page 758.
- (27). Galtung J (1996), «Peace and conflict, development and civilization», SAGE, Page 9.
- (28). Giacomo L (1989), « The Economic Content of Security », *Journal of Public Policy*, vol. 8, n° 2, Page.151.
- (29). Homer- Dixon, Thomas F (2010), « Environment, scarcity, and violence », Princeton University Press, Page 28.
- (30). Homer D-T, Blitt J (1998), « Ecoviolence : links among environment, population and security », Rowman & Littlefield, 238 Pages.
- (31). Kaldor, M. (2006). La sécurité humaine : un concept pertinent ?. *Politique étrangère*, , 901-914. <https://doi.org/10.3917/pe.064.0901>
- (32). Kermish C (2011), « Le concept du risque : de l'épistémologie à l'éthique », Lavoisier, Page 51.
- (33). La Branche S (2010), « Le changement climatique : du méta-risque à la méta-gouvernance », Lavoisier, Page 108.
- (34). La sécurité humaine : clarification du concept et approches par les organisations internationales, document d'information publié par l'Organisation Internationale de la Francophonie, 2006.
- (35). Lucie V (2011), « L'émergence de l'économie verte : quel rôle pour les acteurs publics ? Analyse des impacts de la mondialisation sur l'environnement », 22 Pages.
- (36). Macleod A (2004), « Les approches critiques de la sécurité », *Cultures & Conflits*, volume 54, Page 11.
- (37). Martre H (1994), « Intelligence économique et stratégie des entreprises », la Documentation Française, Page 16.
- (38). Murad E (2020), « Economie verte et développement durable : nouveaux défis ». In *Russian economy: goals, challenges and achievements* (pp. 214-217).
- (39). Neack L, (2007), « Elusive Security: states first, people last», Rowman & Littlefield, 263 Pages.
- (40). Organisation de Coopération et de Développement Economiques (2004), « l'économie de la sécurité », OCDE, Lien : <https://www.oecd.org/fr/prospective/37386620.pdf>.
- (41). Pardini G (2009), « Introduction à la sécurité économique », Lavoisier, Page 7.
- (42). Porret M, Volipilhac-Auger C (2002), « Le temps de Montesquieu : actes du colloque international de Genève (28-31 oct 1998) », Librairie Droz, Page 220.
- (43). Programme des Nations Unis pour l'Environnement (2017). *Frontières 2017, questions émergentes d'ordre environnemental* », *PNUE, Nairobi*.
- (44). Programme des Nations Unis pour le Développement (2009) : « Les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes », rapport arabe sur le développement humain publié par le PNUD,

- (45). Ravelona R (2006), « Sécurité humaine : clarification du concept et approches pour les organisations internationales, quelques repères », Document d'Information, Organisation Internationale de la Francophonie, Page 06.
- (46). Rioux J-F (2002), « La sécurité humaine : une nouvelle conception des relations internationales », Editions L'Harmattan, Page 21.
- (47). Serfati C (2009), « Une économie politique de la sécurité », Editions Karthala, ISBN : 978-2-8111-0077-3, Page 143.
- (48). Tabeaud M (2009), « Le changement en environnement : les faits, les représentations, les enjeux », Publications de la Sorbonne, Page 69.
- (49). Ulman R (1983), « Redefining security», International Security, Vol 8, N° 1, Pages 129-153.